

# **Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF) ePages**

## **§ 1 Droits et limitations**

(1) ePages octroie à l'utilisateur une licence simple, non-exclusive pour utiliser le logiciel contractuel. Cette licence inclut le droit d'installer et d'utiliser le logiciel contractuel selon les conditions définies par le contrat individuel d'achat ou de location, et en conformité avec la documentation technique de la licence octroyée. L'utilisateur du logiciel est strictement obligé d'observer et de respecter toutes les limitations contractuelles et techniques en relation avec l'utilisation du logiciel.

(2) L'utilisateur n'est autorisé qu'à transférer le logiciel à un tiers qui accepte le présent Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF) ePages. L'utilisateur doit s'assurer que ce tiers ait pris connaissance des conditions générales d'utilisation du Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF) ePages et ait reçu la documentation technique connexe. En cas de transfert du logiciel, l'utilisateur doit détruire toutes les copies du logiciel qu'il a en sa possession sans délai ou les transférer à l'acquéreur. Ce faisant, l'utilisateur qui transfère le logiciel doit se conformer à la réglementation nationale et internationale sur les exportations qui concerne le transfert du logiciel

(3) Le transfert du droit d'utilisation en tant que partie d'une obligation permanente (par exemple, dans le cadre d'une location ou leasing) à des fins d'acquisition ou au bénéfice économique d'un tiers n'est pas permis, sauf si l'utilisateur est un « ASP » (Application Service Provider) soit un fournisseur d'applications hébergées (FAH) qui est une entreprise garantissant aux commerçants le service outsourcing complet pour les systèmes d'e-commerce. Dans ce cas, le partenaire contractuel de l'ASP soit FAH doit confirmer son approbation des termes du CLUF ePages. L'ASP ou FAH doit également garantir que son partenaire contractuel a pris connaissance du CLUF ePages et déclare par là même son consentement.

## **§ 2 Droits de reproduction et droits de propriété des tiers**

(1) L'utilisateur reconnaît par la présente le copyright et droits d'auteur d'ePages sur le logiciel, et par conséquent ses droits en tant que seule entité autorisée à délivrer des licences et les droits d'utilisation et d'exploitation. Les droits d'utilisation et d'exploitation d'ePages en tant que seule entité habilitée à délivrer des licences s'appliquent également à toutes les extensions de logiciels fournies à l'utilisateur par ePages.

(2) L'utilisateur reconnaît les droits d'ePages sur les noms, marques et brevets en rapport avec le logiciel et les documents qui y sont associés. Il est strictement interdit à l'utilisateur de retirer, modifier ou altérer de quelque manière que ce soit toute mention de droit d'auteur et/ou autre droit à la propriété intellectuelle inclus dans le logiciel-même ou dans la documentation qui lui est associée.

(3) Lorsqu'ePages fournit des logiciels sous licence de tiers (« licence intégrée »), celle-ci ne peut être utilisée qu'en conjonction avec les logiciels ePages.

### **§ 3 Droits de reproduction de l'utilisateur**

(1) L'utilisateur est autorisé à dupliquer le logiciel qui lui a été fourni tant que ces copies sont nécessaires à l'utilisation du logiciel. Ces copies nécessaires peuvent comprendre l'installation du logiciel depuis son support de données original vers la mémoire de masse du matériel utilisé, ainsi que le chargement du logiciel en mémoire vive.

(2) En outre, l'utilisateur est autorisé à réaliser des copies du logiciel à des fins de sauvegarde. Toutefois, seule la création et le stockage d'une unique copie de sauvegarde est généralement autorisée. Cette copie doit être clairement identifiée comme une copie de sauvegarde du logiciel fourni par ePages.

(3) Si pour des raisons relatives à la protection des données ou à la garantie d'une réactivation rapide du système informatique survenant après une défaillance du système, une sauvegarde régulière de l'ensemble des données (y compris des logiciels) est indispensable, l'utilisateur peut procéder à des copies de sauvegarde uniquement dans la limite des quantités requises. Les supports de données concernés doivent être identifiés comme tels. Les copies de sauvegarde ne doivent être réalisées qu'à des fins d'archivage.

(4) Toute autre reproduction telle que l'impression du code de programmation ou la photocopie du manuel d'utilisation ne peuvent pas être réalisées par l'utilisateur. En cas de besoin de manuels d'utilisation supplémentaires pour l'effectif de l'utilisateur, ceux-ci doivent être acquis directement auprès d'ePages.

### **§ 4 Décompilation et modification de programme**

(1) La transcription du code source du logiciel vers d'autres formes de code (décompilation) ainsi que la modification du programme ou toute autre activité d'ingénierie inverse (« Reverse-Engineering ») à tout niveau de production que ce soit sont expressément interdites à l'utilisateur

(2) Les avertissements de droits d'auteur, les numéros de série ou toute autre fonctionnalité servant à l'identification du programme ne peuvent être ni supprimés, ni modifiés.

(3) La suppression de la protection contre la copie ou de toute autre mesure de protection est strictement interdite sans le consentement et le concours d'ePages.

### **§ 5 Responsabilité pour vices cachés**

(1) Dans le cadre de la présente garantie, il est présumé que l'utilisateur aura satisfait à toutes ses obligations de contrôle, vérification et de signalisation de problèmes avec le logiciel, conformément à l'article §377 du Code de Commerce allemand.

(2) Dans le cas où le logiciel serait défectueux, l'utilisateur a le droit de bénéficier d'un correctif ou de recevoir une nouvelle copie du logiciel (c.-à-d. une copie qui ne contient pas l'erreur en question). Dans le cas où l'utilisateur choisit de bénéficier du correctif, toutes les dépenses relatives à la correction de l'erreur seront payées par ePages, en particulier les frais liés au port, au temps et aux éventuels équipements nécessaires. Cela s'applique tant que les dépenses logistiques ne sont pas anormalement

disproportionnées suite au déplacement du produit vers un site différent de celui pour lequel le produit a été vendu à l'origine.

(3) Si la fourniture d'un correctif ou d'une nouvelle version du logiciel ne résout pas le problème, l'utilisateur peut alors réclamer la résiliation du contrat ou la restitution d'une partie du prix d'achat.

(4) Dans l'éventualité d'un recours pour dommages et intérêts de la part de l'utilisateur, la responsabilité d'ePages ne saurait être engagée au-delà des limites prévues par la loi en cas de faute intentionnelle ou négligence commise par ses agents ou représentants. Sauf violation intentionnelle des clauses du contrat par ePages, sa responsabilité en matière de dommages et intérêts est strictement limitée aux montants prévisibles et usuels.

(5) En cas de manquement significatif à une obligation contractuelle, ePages engage sa responsabilité dans la limite des dispositions légales applicables. De manière générale, cette responsabilité limitée aux dommages prévisibles et usuels.

(6) Sauf accord contraire dûment consigné par écrit, aucune autre forme de responsabilité ne saurait être engagée, que ce soit de manière explicite ou implicite.

(7) ePages n'assume la responsabilité pour des lésions corporelles que en cas de violation intentionnelle ; également pour l'application des normes contraignantes de la Loi allemande sur la responsabilité des produits. (« Produkthaftungsgesetz »)

(8) L'utilisateur ne pourra invoquer la responsabilité pour vices cachés d'ePages que durant 12 mois à compter de la livraison/fourniture.

(9) Les délais de prescription énumérés dans les articles §478, 479 du Code civil allemand « BGB » s'appliquent en cas de recours contre le fournisseur.

## **§ 6 Responsabilité**

(1) ePages décline toutes formes de responsabilités autres que celles prévues par l'article 5 du présent contrat, sans prendre en considération la nature juridique de la revendication invoquée.

C'est-à-dire, ePages décline toute responsabilité pour dommages et intérêts suite aux fautes antérieures à la conclusion du contrat, suite à d'autres raisons enfreignant les obligations contractuelles ou délictuelles pour des préjudices matériels tel que prévu dans l'article § 823 du Code civil allemand « BGB ».

(2) Dans la mesure où la responsabilité d'ePages est réputée être exclue ou limitée, il en va de même pour la responsabilité personnelle de ses employés, collaborateurs, ouvriers, agents et ses auxiliaires d'exécution.

## **§ 7 Pénalités/indemnités contractuelles**

Si l'utilisateur d'un logiciel ePages ne respecte pas les conditions susmentionnées, il sera redevable d'une indemnité d'un montant double du prix catalogue de la licence du logiciel concerné. Cette indemnité restera sans incidence sur les autres recours, pénalités ou indemnités auxquelles ePages aurait droit.

## **§ 8 Clauses finales**

(1) Le présent Contrat de Licence Utilisateur Final (CLUF) ePages est soumis au droit allemand. La Convention de Vienne (CVIM) sur les contrats de vente internationale de marchandise ne s'applique pas.

(2) Les tribunaux compétents pour tous les litiges résultant du présent contrat sont ceux de Hambourg en Allemagne.

(3) Aucune convention annexe orale n'a été convenue. Les modifications et compléments ne sont valables que s'ils ont été convenus par écrit. Cette exigence de forme ne peut être annulée que par une convention séparée qui doit elle-même revêtir la forme écrite.

(4) Au cas où certaines dispositions de ce contrat seraient ou deviendraient nulles, invalides ou ne pourraient être appliquées, la validité du reste du contrat n'en serait pas affectée.

Dans une telle hypothèse, les parties ont l'obligation de modifier le contrat de telle manière que l'objectif économique visé par la version initiale soit atteint.

Il en est de même en cas de lacune du contrat.

(5) Dans la mesure où l'utilisateur applique également ses propres conditions générales de vente et que celles-ci sont conformes au CLUF d'ePages, ses conditions générales de vente sont considérées comme acceptées. Si des clauses individuelles contradictoires ou incohérentes surviennent, les règles classiques du droit contractuel s'appliquent. Il en est de même si les conditions générales de l'utilisateur contiennent des clauses qui ne figurent pas dans le CLUF d'ePages. Dans le cas où les clauses présentes dans le CLUF d'ePages ne figurent pas dans les conditions générales de l'utilisateur, alors les clauses présentes dans le CLUF d'ePages s'appliquent.

(6) L'utilisateur accepte de ne pas fournir intentionnellement le logiciel directement ou indirectement à des pays soumis à des restrictions sur les exportations par les États-Unis. En particulier, l'utilisateur accepte de ne pas exporter le logiciel vers des pays soumis à restriction sur les exportations ou présents sur la liste des pays sous embargo du gouvernement des États-Unis (sous sa forme actuelle). À ce jour, cette liste inclut Cuba, la Syrie, l'Iran, l'Iraq, la Corée du Nord et le Soudan.